

*Commission nationale du débat public
Monsieur Christian Leyrit,
Président
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris*

Le 23 mai 2013

Monsieur le Président,

Par une lettre datée du 21 mai 2013, le Collectif de Défense de la Mer demande une expertise indépendante sur l'impact visuel du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire, analogue à celle décidée par la CNDP dans sa décision 2013/25/PESB/5.

Considérant que l'impact visuel apparaît comme un des thèmes importants de ce débat, je donne un avis favorable sur cette demande d'expertise indépendante du maître d'ouvrage, et à sa réalisation par l'adaptation du logiciel de simulation de l'Ecole Navale.

Je vous assure de toute ma considération,



*Chantal Sayaret,
Présidente de la Commission particulière du débat public
Parc éolien en mer de Saint-Nazaire*